SNUipp 26
Fédération Syndicale Unitaire

Adresse :

SNUipp – FSU 26
Maison des Syndicats
17 rue Georges Bizet
26000 VALENCE

Tél. : 04.75.56.77.77

E-mail : snu26@snuipp.fr

Valence, le 11 mars 2019

Les Secrétaires Départementaux
du SNUipp-FSU de la Drôme

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
DASEN de la Drôme

Objet : Evaluations mi-CP

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons le regret de devoir nous adresser à vous suite à l'intervention d'IEN auprès d'enseignants n'ayant pas fait passer ou remonter les résultats des évaluations mi-CP.

Suite à un échange téléphonique ce jour, vous parlez d'une commande écrite du ministère qui rappellerait l'obligation de passation, l'opposition de certains enseignants devant être suivie d'une sanction disciplinaire.

Nous vous serions gré de nous transmettre ce courrier qui nous permettrait d'éclaircir la situation actuelle, dès lors que vous n'étiez pas sur l'idée de pressions et sanctions lors de nos échanges en CAPD en janvier 2019. Nous sommes confrontés à un double discours qu'il conviendrait de clarifier par le positionnement ministériel que vous auriez reçu.

Dans cette attente, nous tenons à rappeler notre profonde opposition aux méthodes actuelles de notre ministre qui s'évertue un peu plus chaque jour à piloter l'école par des résultats instrumentalisés et à purement asservir des fonctionnaires engagés au quotidien pour une réelle réussite des élèves. Nous sommes loin ici des discours télévisés de M. Blanquer, nous parlons d'enseignants de CP, soutenus par l'équipe enseignante et les parents d'élèves, qui œuvrent et s'impliquent dans et pour l'école de la République.

S'il est question de sanctions disciplinaires à leur encontre, nous ne savons pas à quelle sanctions vous faites référence mais nous imaginons que le ministère renvoie à des sanctions de premier groupe. Le SNUipp-FSU 26 et le SNUipp national ont appelé à boycotter ces évaluations et sauront soutenir les enseignants qui pourraient être visés, dans un recours gracieux ou administratif porté à réception d'un avertissement ou d'un blâme, si vous veniez effectivement à utiliser des méthodes si dommageables pour l'image du service public.

Nous tenons à faire état de notre écœurement à voir la manière de s'attaquer à un enseignant en particulier d'une école alors que la décision de non passation des évalutations de mi-CP s'est bien souvent prise collectivement dans la Drôme. Mais il est bien entendu plus facile de s'en prendre à un personnel plutôt qu'à un collectif de travail.

Dans l'espoir qu'aucune sanction ne planera sur les enseignants cités plus haut, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à notre profons respect au Service Public d'Education.

Les secrétaires départementaux,

Yoann Chauvin

Amélie Chapapria

F.S.U.
Fédération
Syndicale
Unitaire
Education
Enseignement
Recherche
Culture